

COMMUNIQUE

Enquête « Ergodistrib » sur les TMS dans la Grande distribution, menée par le CISME en partenariat avec la FCD

« La Santé à tous les rayons »

Dans le dossier adressé à la Presse à la veille des « Journées Santé au travail » du CISME des 23, 24 et 25 octobre derniers, avait été annoncée la présentation imminente des résultats d'Ergodistrib, enquête sur les conditions de travail dans la Grande Distribution menée par la FCD (Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution) et le CISME (Centre Interservices de Santé et de Médecine du travail en Entreprise).

Cette présentation a eu lieu le mercredi 29 novembre 2006, dans le cadre d'une manifestation organisée par la FCD, en présence des partenaires sociaux de la branche, de professionnels de la Santé au travail et de M. LARCHER, Ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes.

Cette étude, inédite par son ampleur, a été conduite auprès de 5 000 professionnels de la branche à la fin de l'année 2005 et au tout début de l'année 2006. Elle a mobilisé plus de 350 médecins du travail et Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) répartis sur l'ensemble du territoire national (84 départements) sur les TMS – troubles musculo-squelettiques – et les problèmes rachidiens (mal de dos) dans les rayons de la distribution alimentaire.

Quel que soit le type de magasin, les contraintes physiques sont mises en avant : 85 % des salariés déclarent leur travail physiquement fatigant et les salariés des maxi discomptes sont les premiers à s'en plaindre. Il en découle de fréquents problèmes de santé puisque 50 à 70 % des troubles gênent réellement les salariés dans leur vie quotidienne. Par ailleurs, l'enquête met en lumière que, lorsque les professionnels sont formés à leur tâche et bénéficient d'outils efficaces pour les aider, ils souffrent moins de mal de dos.

Les résultats de l'enquête ont d'ores et déjà permis aux représentants de cette branche professionnelle de disposer d'une meilleure connaissance des enjeux de Santé au travail. Employeurs et salariés disposent désormais d'éléments précis, fournis par des experts indépendants, pour envisager des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail.

Cette étude illustre parfaitement ce que doit être l'action des Services interentreprises de Santé au travail dans le nouveau cadre défini par la réforme de la Médecine du travail, à travers la Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, le décret du 28 juillet 2004 et le « Plan Santé au Travail 2005-2009 ».

Même si les examens médicaux, aujourd'hui moins fréquents (une visite périodique tous les deux ans pour les salariés non soumis à une surveillance médicale renforcée), représentent encore une part importante de leur activité, les médecins du travail agissent désormais « au plus près du terrain », au sein d'équipes pluridisciplinaires, qui comprennent ergonomes, toxicologues, psychologues, techniciens..., dans le cadre d'une approche collective des problèmes de santé.